



Arrêté du Conseil communal

Le Conseil communal de La Grande Béroche,

considérant qu'il y a lieu de repourvoir un siège devenu vacant au Conseil général par suite de la démission de Mme Florence Nater au 31 décembre 2018;

vu les résultats de l'élection des autorités communales du 18 juin 2017;

vu la loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984;

a r r ê t e :

Article premier : M. Thierry Rothen, suppléant de la liste du parti socialiste à laquelle appartient le siège vacant, est proclamé élu conseiller général.

Article 2 : Sa nomination prendra effet au 1^{er} janvier 2019.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché et fera l'objet d'une publication dans la Feuille officielle ; il en sera délivré une expédition au conseiller proclamé.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président,
François Del Rio

Le secrétaire,
Alexandre Béguin

St-Aubin-Sauges, le 5 décembre 2018